

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Laboratoire de recherche en droits Fondamentaux,
des Échanges Internationaux et de la Mer

LexFEIM

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université du Havre

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Bruno DAUGERON, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Laboratoire de recherche en droits Fondamentaux, des Échanges Internationaux et de la Mer
Acronyme de l'unité :	LexFEIM
Label demandé :	Renouvellement à l'identique
N° actuel :	EA 1013
Nom du directeur (2015-2016) :	M ^{me} Béatrice BOURDELOIS
Nom du porteur de projet (2017-2021) :	M ^{me} Béatrice BOURDELOIS

Membres du comité d'experts

Président :	M. Bruno DAUGERON, Université Paris-Descartes
	M ^{me} Fabienne JAULT, Université Versailles Saint-Quentin (représentante du CNU)
Experts :	M. Didier VEILLON, Université de Poitiers
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Stéphane MANSON
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Cyrille BERTELLE, Université du Havre
	M. Pascal REGHEM, Université du Havre
Représentante de l'École Doctorale :	M ^{me} Laurence MAUGE-VIELPEAU, ED n° 98, Droit-Normandie

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'unité LexFEIM est un laboratoire de recherche en science juridique et politique, le seul de l'Université du Havre. Bien qu'ayant changé de nom en 2012 pour prendre son nom actuel, il date de 1987 où il avait été créé sous le nom de GREDFIC (Groupe de recherches sur les droits fondamentaux). C'est sous ce nom qu'il a développé ces activités et s'est fait connaître depuis bientôt trente ans par des publications régulières. Il a connu trois directeurs successifs : MM. Patrice GELARD, Gilles LEBRETON et M^{me} Béatrice BOURDELOIS.

L'unité est hébergée à l'Université du Havre, 25 Rue Philippe Lebon, Le Havre.

Équipe de direction

L'unité est dirigée depuis 2011 par M^{me} Béatrice BOURDELOIS.

Depuis la modification du règlement intérieur de novembre 2011, le directeur est assisté par un « comité de direction » composé de cinq enseignants chercheurs membres de l'entité dans le but de rendre l'administration de l'unité à la fois « plus transparente » et « plus collégiale ».

Nomenclature HCERES

Domaine principal: SHS2_1 Droit

Domaine secondaire : SHS2_2 Science politique

Domaine d'activité

Domaine scientifique principal: 7 - Sciences de la société

Secteur disciplinaire principal : 711 - Droit privé et sciences criminelles

Secteurs disciplinaires secondaires: 713 - Histoire du droit et des institutions ; 712 - Droit public ; 714 - Science politique

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	25	22
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	44	
TOTAL N1 à N7	73	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	6
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	4

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

Comme dans beaucoup de facultés de droit de « petite » ou « moyenne » dimension (en l'occurrence il n'existe qu'un « département » de droit au sein de la faculté des « affaires internationales » qui regroupe juristes, économistes et gestionnaires), le LexFEIM associe la totalité des enseignants-chercheurs en droit et en science politique (sections 01 à 04) de l'université. Nécessairement de profils différents, tant du point de vue des disciplines que du point de vue des centres d'intérêt, il tente de les fédérer autour d'un objet scientifique qui, bien que marqué par son orientation d'origine, laisse vivre en son sein plusieurs thèmes distincts, présents historiquement au Havre pour au moins deux d'entre eux : les droits fondamentaux entendus comme étant ceux « de la personne humaine », thème premier et majeur de l'entité, ainsi que les « thèmes » droit de la mer et échanges internationaux. Ces thèmes sont eux-mêmes divisés en « sous-thèmes » ponctuels ou, au contraire, pérennes.

Seules les deux premières thématiques ont une véritable identité scientifique au sens d'un objet de recherche qui constitue à lui seul sa propre finalité. Le dossier déposé par l'unité reconnaît d'ailleurs un « entrelacement des thématiques » dont certaines possèdent un aspect international indépendamment du thème qui est supposé lui être dédié. Le développement de ce thème répond aux recommandations formulées lors de la campagne d'évaluation précédente.

Avis global sur l'unité

La production scientifique des membres du LexFEIM à titre individuel ou à titre collectif est loin d'être négligeable comme en témoigne le nombre substantiel de publications qui sont régulières depuis un grand nombre d'années et qui n'ont pas faibli depuis la dernière évaluation de l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) de 2010. On peut même dire qu'elle est impressionnante à la fois par la quantité et la variété des thèmes abordés. Les publications se font autour des thèmes de recherches, spécifiquement celui des droits fondamentaux, même si le thème « droit de la mer » s'est développé depuis 2011 et compte à son actif l'organisation de cycles d'études thématiques comme « l'État et la mer » - sujet n'ayant pas été abordé depuis fort longtemps, ni n'ayant fait l'objet d'une publication récente - ou le commerce maritime dans une intéressante perspective historique, dont les travaux ont été publiés dans une collection universitaire en 2015 et dans une revue non juridique spécialisée dans les études maritimes.

S'il est probable que l'unité rencontre des difficultés dans les prochaines années en raison du nombre de départs importants de membres publiants (quatre professeurs des sections 01, 02 et 03 que la politique drastique de gel des postes de l'Université du Havre - un remplacement pour quatre départs - ne permettra pas de remplacer), sa pérennité ne semble pas compromise, forte qu'elle est de ce qui peut être qualifié de capital scientifique constitué au fil des années - en particulier entre 2000 et 2011 - et de sa capacité à intégrer les nouveaux arrivants en son sein, satisfaits de pouvoir être agrégés à une unité dynamique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le LexFEIM est une unité dynamique et à l'identité forte que ces directeurs successifs, surtout pendant la période 2000-2011, ont pu lui imprimer. Cette force tient principalement au thème « droit fondamentaux de la personne humaine » qui existe depuis maintenant plus de vingt ans, mais aussi, désormais, au thème « droit de la mer », prometteur si l'on en juge par les récents travaux de recherche qui ont été conduits ces dernières années et débouchant sur une publication.

L'unité peut être considérée comme performante, tant au point de vue de l'activité individuelle de ses membres que du point de vue du travail collectif. L'intégralité des membres - dont certains sont des spécialistes reconnus dans leur discipline - publient régulièrement études ou ouvrages.

Au titre des éléments positifs, on doit aussi mentionner le développement très poussé de la coopération scientifique avec des universités étrangères, l'accueil régulier d'enseignants-chercheurs étrangers (Afrique, Amérique du Sud, Nouvelle Asie) souvent issus de grandes universités, ainsi qu'une reconnaissance réelle de ses membres à titre individuel, dont les publications font souvent autorité dans leur domaine. Les plus jeunes chercheurs ne sont pas tenus à l'écart, voire sont largement associés à l'origine de projets ambitieux.

Points faibles et risques liés au contexte

Le thème « Échanges internationaux » n'a pas vraiment de spécificité (sauf pour l'Asie) et n'est jamais qu'un des aspects de la diffusion de la recherche des autres thèmes, c'est-à-dire droits fondamentaux et droit maritime.

Ainsi, à l'exception du thème « Asie » portant sur l'étude des pays émergents en Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan, etc.) caractérisé par un dynamisme et une forte valeur ajoutée, les échanges internationaux ne s'affirment pas comme un objet de recherche à part entière mais plutôt comme une ouverture, d'ailleurs fort souhaitable et bien conduite, vers l'extérieur.

On doit toutefois souligner que son identification comme thème de recherche répond à la demande de l'évaluation précédente et à la tendance générale. Cet aspect n'est donc un point faible que dans la présentation car, sur le fond, l'unité a fort bien répondu à la demande qui lui avait été faite.

Les autres branches du thème « Échanges internationaux » (Afrique et Amérique latine) orientent avec efficacité et dynamisme les autres thèmes du centre vers ces deux continents (partenariats poussés avec plusieurs grandes universités comme celles de Lima et l'Université pontificale du Pérou).

Recommandations

Le comité d'experts recommande de conférer une plus grande visibilité, voire une plus grande spécificité au thème « Échanges internationaux ».